

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 17 novembre 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 26

D22.091

L'an deux mille vingt-deux,
le dix-sept novembre,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir donné à CABIROU Christian), VAYSSIER Jean-Louis, JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), CROUZET Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.091: RETOUR DE LA GESTION DU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE SECOURS DE LA CANOURGUE A LA COMMUNE DE LA CANOURGUE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que pour harmoniser les procédures vis-à-vis des différentes Communes membres et simplifier le conventionnement avec le DDSIS LOZERE, il est proposé que la gestion du fonctionnement du Centre de Secours de La Canourgue soit désormais effectuée par la Commune de La Canourgue, comme c'est le cas pour les autres Centres de Secours du territoire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président, à savoir que la gestion du fonctionnement du Centre de secours de La Canourgue sera désormais effectuée par la Commune de La Canourgue.

PRECISE que cette décision prend effet au **1^{er} janvier 2023**.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre et l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 décembre 2022,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL